

**Arrêté n°2024-537**  
**portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des**  
**rédacteurs territoriaux (pour une 1ère période de 2 ans)**

**Le Président du Centre de Gestion**  
**de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/12/2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne, à compter du 01/01/2024 pour 6 ans ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **2 ans**

Date d'effet : **15/12/2024**

Au titre de l'article 27 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 et vu la réussite à l'examen professionnel,

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivité employeur
Patricia BRUN	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CHAMALIERES

Au titre de l'article 8 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012,

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Lydia ALAUX	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	THIERS
Patricia ANCELET	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Maria Adéla ASTAIX	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SAINT GEORGES DE MONS
Valérie BERTHELOT	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME
Fabienne BONGARD	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

.../...

**Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines**

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Valérie CASERES	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 63
Jean-François CHEVALIER	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ISSOIRE
Vanessa EGEA	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CCAS DE LEMPDES/EHPAD LOUIS PASTEUR
Patrick KLUPINSKI	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ORCET
Angélique LAZZERINI	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	AIGUEPERSE
Sylvie MOSNIER	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SIAEP DU BAS LIVRADOIS
Nathalie OBAL	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CEYRAT

**Article 2 :**

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude, et non nommé au terme d'un délai de deux ans, peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises, sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr).

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 décembre 2024

Le Président,

**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié le :